

# COMMANDE PUBLIQUE : PRÉVENIR LES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Participer à la lutte contre la corruption dans la Commande Publique

1 JOUR, 7 HEURES

ACHETEURS  
PUBLICS

CODE : APA29

## Objectifs de la formation

Identifier les risques juridiques inhérents à l'action publique

Intégrer la notion de conflit d'intérêts

Distinguer le conflit d'intérêts d'autres atteintes à la probité publique

Appréhender les risques aux différents stades de la procédure de marché et les sanctions encourues

## Parmi nos formateurs

- ZAOUI Farah  
Formatrice et consultante,  
PROBITAS

## Public concernés

- Elus ; DGS ; DRH ; Administrateurs
- Collectivités ; EPIC ; SEM ; OPHLM ; Associations para publiques ; acheteurs publics

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Communes > 20 000 habitants et autres établissement/entreprises : 895,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants ou Elu(e)s : 695,00 €HT

Les acteurs de la commande publique risquent gros à ne pas respecter la déontologie et l'éthique dans la passation et l'exécution de leurs marchés publics, soit par méconnaissance juridique, inadvertance, soit volontairement.

Les acheteurs sont donc amenés à s'inscrire dans une démarche d'atténuation des risques et de prévention de la corruption, comme l'exige la Loi Sapin 2.

## Quels sont les enjeux du conflit d'intérêts dans le Code de la Commande Publique

- Définir le conflit d'intérêts : les aspects moraux, éthiques et culturels
- Comment identifier les situations de conflit d'intérêts
- Focus sur les facteurs bloquants à la gestion optimale des situations de conflits d'intérêts

---

### ATELIER Quiz interactif pour identifier les chiffres clés liés à la corruption en France et en Europe

---

## Identifier les délits d'atteintes à la probité applicables au secteur de la Commande Publique

- Distinguer le conflit d'intérêts des autres délits d'atteintes à la probité publique
- Rappeler les règles de répartition de responsabilités pénales : acteurs concernés, répartition des responsabilités pénales
- Les infractions liées à la probité publique : Favoritisme, Prise illégale d'intérêts, Trafic d'influence, Détournement de fonds publics, Détournement de fonds publics par négligence, Corruption
- Quels sont les risques pénaux et les sanctions encourues
- Faire le point sur les montants des sanctions de la prise illégale d'intérêts

---

### ATELIER Une situation fictive est présentée par le formateur, les stagiaires sont amenés à identifier le type de délits d'atteintes à la probité et les sanctions encourues

---

## S'approprier les outils pour prévenir les risques de la prise illégale d'intérêt

- Prévenir les risques : en amont de la procédure, lors de la passation et de l'exécution d'un marché public
- Identifier les mécanismes préventifs : processus d'abstention, de déports, de délégation, de saisine de l'autorité hiérarchique
- Elaborer une politique de prévention des conflits d'intérêt adapté à son organisme
- Présentation de l'univers préventif : agence française anticorruption, référents déontologues, HATVP...
- Les processus d'alertes internes : présentation du dispositif issu de la directive lanceur d'alerte

---

### ATELIER Les stagiaires décryptent une situation de conflit d'intérêt et élaborent une cartographie des risques spécifique à la situation présentée

---

## Diffuser la culture de l'éthique publique au quotidien

- Comment instaurer un environnement favorable à la révélation des situations de conflits d'intérêt
- Mise en place de notes d'informations rappelant la réglementation et jurisprudence en vigueur
- Etablir un plan de formation pour ses agents
- Mise à jour régulière des déclarations d'intérêts et de patrimoine des responsables publics
- Communication interne et externe sur les sujets de probité publique
- Focus sur le référent déontologique dans le secteur public

---

### ATELIER Partage d'expérience avec les participants

---

## Evaluation des acquis et débriefing en plénière

---

### Dates

Classe virtuelle Paris

03/04/2024 03/04/2024

03/06/2024 03/06/2024

16/09/2024 16/09/2024

---

## Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.